Mémo Rentrée 2026 · 2027 Restauration scolaire

Écoles publiques

Inscriptions obligatoires

Tous les ans dès le 1er juin

via l'espace citoyens



CUA Communauté Urbaine d'Alençon

Les inscriptions sont possibles en ligne !

INSCRIPTIONS

Les inscriptions à la restauration scolaire sont à renouveler à chaque rentrée **à partir du 1er juin.**

Pourquoi **renouveler** son inscription chaque année ?

Cette démarche est nécessaire **pour accueillir votre enfant en toute sécurité.** En effet, elle permet au service Éducation de mettre à jour les renseignements tels que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, les informations d'ordre médical essentielles pour la prise en charge de votre enfant, notamment dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (allergie, traitement médical), droit à l'image, etc.

Elle permet également **d'actualiser le tarif applicable** pour la fréquentation du service de restauration scolaire, en fonction de l'évolution de votre situation (ressources du foyer, lieu de domiciliation).

BON À SAVOIR

Quels sont les tarifs ?

Le service de restauration scolaire est payant, selon des modalités tarifaires distinctes en fonction de votre lieu d'habitation :

→ **Pour les familles résidant au sein de la CUA :** le tarif varie en fonction de vos ressources (quotient familial communautaire).

→ **Pour les familles hors CUA :** le tarif est forfaitaire.

La grille tarifaire applicable est votée par le Conseil de communauté chaque année.

INFO +

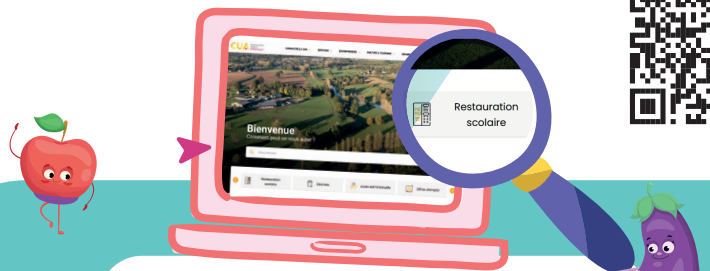
Vous avez une question sur les repas ou avez besoin de renseignements sur le temps méridien ?

L'équipe de coordonateurs de sites scolaires et des temps périscolaires est à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter au **02 33 32 41 00** par mail à l'adresse **serviceeducation@ville-alencon.fr**



Comment procéder à l'inscription ?

Les inscriptions sont possibles par Internet via l'espace citoyens :
www.espace-citoyens.net/alencon/espace-citoyens/



JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES EN LIGNE.
Où je veux, quand je veux.

J'ai déjà un compte en ligne.

JE ME CONNECTE AVEC CE COMPTE.

Je n'ai pas de compte en ligne.

JE LE CRÉE OU M'IDENTIFIE AVEC FRANCECONNECT.

Entourage

J'ajoute ou je mets à jour dans mon compte mon entourage
(mon conjoint, mon ou mes enfants, mes contacts en cas d'urgence).

La création de mon entourage ou des nouveaux membres est **en attente de validation** par le service Éducation.

Je suis averti par mail que ma demande est traitée positivement.

Mon inscription concerne une **école publique.**
Je me rends sur le bouton Périscolaire-restauration.



Étape 1
Je complète mon dossier administratif pour chaque enfant et ajoute mes justificatifs.

Mon dossier est en attente de validation.
Je suis ensuite averti pas mail de sa validation pour passer à l'étape 2.

Étape 2
Je remplis le formulaire "Restauration scolaire"
Mon dossier est en attente de validation. Je suis ensuite averti par mail de sa validation pour passer à l'étape 3.

Étape 3
Je réserve les repas au moins 3 jours avant la date concernée.





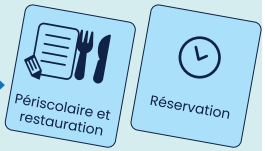
Si je ne suis pas à l'aise avec les démarches en ligne, je peux prendre rendez-vous par téléphone au 02 33 32 41 00 ou sur www.cu-alencon.fr



Pour être reçu à Alençon :

- **Au service Éducation** de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon :
 - **À la Halle au blé**, place de la Halle au blé, sur la période de juin à septembre,
 - **À l'annexe de la mairie** « La Rotonde », 6-8 rue des Filles Notre Dame pour la période d'octobre à mai.
- **À l'espace France services de Perseigne,** place de la Paix.
- **À l'espace France services de Courteille,** espace Marie Terrier, 28 rue de Vicques.

INFO +

- La rubrique « démarches famille » qui comprend les boutons → 

n'est accessible qu'aux usagers qui ont créé dans leur profil leur entourage et dont la demande de création a bien été validée par le service Éducation.

- **Une validation intermédiaire par le service Éducation est nécessaire entre chacune des étapes de l'inscription** (création ou modification de l'entourage, dossier administratif périscolaire-restauration scolaire, formulaire restauration scolaire) **pour accéder à l'étape suivante.**



- Une foire aux questions relative aux « démarches famille » est à ma disposition sur le bouton → 

pour m'aider dans mes démarches en ligne.



Réservation

Les repas doivent être réservés au moins 3 jours avant la date concernée.

ATTENTION

- **En l'absence de réservation** dans le respect du délai de 3 jours, le tarif appliqué sera celui du repas exceptionnel à **prix majoré** ;
- En cas de **non-respect du délai d'annulation, les repas non pris mais réservés seront facturés**, sauf cas particulier sur présentation d'un justificatif.

Réservation des repas, **mode d'emploi cf. page 6**



Quelles sont les pièces à fournir pour l'inscription annuelle ?



➔ Pour les familles domiciliées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2026 sur les revenus 2025 (un avis par représentant si vie maritale) ou dernier bilan comptable (si vous êtes artisan ou commerçant) ;
- attestation de paiement des prestations sociales et familiales (CAF ou MSA) datant de moins de 3 mois à la date du rendez-vous ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois à la date du rendez-vous ;
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire ;
- carnet de vaccination (ou document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge).

➔ Pour les familles domiciliées hors Communauté Urbaine d'Alençon :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- livret de famille ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire.

En cas de séparation des parents : extrait de jugement précisant la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale ainsi que la résidence de l'enfant.

BON À SAVOIR
Les menus sont disponibles sur le site de la CUA : www.cu-alencon.fr



Retrouvez toutes les informations sur : www.cu-alencon.fr

Réservation des repas **obligatoire**

Mode d'emploi

Les repas doivent être réservés au moins 3 jours avant la date concernée.
Cela ne signifie pas que la démarche de réservation doit être effectuée tous les 3 jours :

- Si vous êtes en mesure d'anticiper vos besoins, il est possible de réserver une seule fois au début de l'année scolaire.
- Si ce n'est pas le cas ou si vous souhaitez modifier vos réservations, vous pouvez ajouter ou retirer une date tout au long de l'année scolaire.

COMMENT faire ?

SE CONNECTER à votre compte sur **espace-citoyens.net**

et cliquer sur le bouton : 

dans la rubrique **« mes démarches famille ».**

*À défaut, si vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches en ligne, contacter le service Éducation au **02 33 32 41 00** ou **inscription.education@ville-alencon.fr***

ABSENCES JUSTIFIÉES

Les repas, dont les absences sont liées à l'un des motifs ci-dessous, ne seront pas facturés :

- motif familial grave ou impérieux : décès, hospitalisation, maladie d'un parent… ;
- maladie de l'enfant ;
- enseignant absent et non remplacé ;
- décision d'éviction de l'école dans le cas d'une maladie contagieuse.

Attention : un justificatif d'absence est à fournir au plus tard 7 jours après la date concernée.

COMMENT faire ?

Se connecter à votre compte sur **cu-alencon.fr**

et cliquer sur le bouton : 

dans la rubrique **« mes démarches famille ».**

En cas de difficulté, contacter le service Éducation (coordonnées ci-dessus)

INFO

Il n'est pas nécessaire de justifier une absence dans les cas suivants :

- ➜ Grève des enseignants impliquant le non-accueil de l'enfant sur une journée scolaire ;
- ➜ Fermeture exceptionnelle du service de restauration scolaire à l'initiative de la Communauté Urbaine.

La réservation du repas est automatiquement annulée pour ne pas pénaliser les familles.

Facturation des repas

Une facture est adressée chaque mois aux familles par le Trésor public qui assure l'encaissement des repas pour le compte de la Communauté Urbaine d'Alençon.

COMMENT ET QUAND PAYER MA FACTURE ?

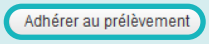
Les différents moyens de paiement utilisables et les délais à respecter sont précisés sur chaque facture. À ce jour et sous réserve d'évolutions précisées sur les factures, vous pouvez régler :

- **En ligne** à partir de votre espace personnel, dans la rubrique « mon tableau de bord », cliquez sur 

- **Par prélèvement automatique**
- **En espèces** (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- **Par chèque bancaire ou postal** adressé au comptable du Trésor public chargé du recouvrement et accompagné du coupon à découper sur la facture
- **En carte bancaire par téléphone,** en contactant le Trésor public au 02 33 85 86 45.

SIMPLIFIEZ VOTRE PAIEMENT : choisissez le prélèvement automatique.

- **En ligne, cliquez sur :** 

- **Choisir CUA-Restauration scolaire publique** et cliquer sur : 

Attention : le mandat est pré-rempli pour l'un des deux représentants de la famille désigné payeur par défaut sur le logiciel. Si toutefois vous souhaitiez modifier l'identité du payeur, vous pouvez adresser une demande au service Éducation :
inscription.education@ville-alencon.fr
02 33 32 41 00

- **Il est nécessaire de télécharger le mandat SEPA,** de l'imprimer, de le dater, de le signer et de le numériser pour le joindre à la demande.
- **Si vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches en ligne :** le mandat peut être établi auprès du service Éducation dans le cadre de votre rendez-vous d'inscription, ou tout au long de l'année sur rendez-vous.



À NOTER

En cas de réclamation par rapport à une facture, il convient de s'adresser au service Éducation. Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans le mois suivant son émission par mail : serviceeducation@ville-alencon.fr

Une question ? Un doute ?



Vous pouvez consulter www.cu-alencon.fr

➜ rubrique “Services”
➜ “Enfance, jeunesse”
➜ “Restauration scolaire”

ou contacter

le service Éducation de la Ville et de la Communauté Urbaine d’Alençon

➜ à l’adresse inscription.education@ville-alencon.fr
➜ ou par téléphone au 02 33 32 41 00

Création : Agence Hastone & Ten - Visuels : freepiks - Réalisation : Service Communication - Mai 2026

Service Éducation

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
(en continu le jeudi de 8 h 30 à 17 h 30)

